

RELOCALISATION À MAÉVO

Que se passera-t-il si nous restons ? Et si nous partons ?

RESTER À AMBAÉ

Le déménagement est volontaire

Vous êtes libres de choisir de rester à Ambaé — tout déménagement seront entièrement volontaire.

Les aides au déménagement cesseront

Les aides en cas d'urgence se poursuivront jusqu'à la fin de la période de déménagement assisté par le gouvernement, qui est prévue le 30 juillet 2018. Après cette période, le gouvernement cessera son assistance à la relocalisation.

Le soutien du gouvernement en cas d'urgence cessera après le 30 juillet 2018

Le soutien en cas d'urgence que le gouvernement apporte aux centres d'évacuation existants cessera après le 30 juillet 2018. En cas d'accroissement des activités volcaniques à l'avenir, le gouvernement peut ne pas être en mesure de vous apporter un soutien similaire. Vous êtes donc attendus de vous arranger vous-mêmes pour aller dans votre second domicile à Maévo ou à d'autres endroits.

Les services publics continueront

Le gouvernement continuera à dispenser ses services à Ambaé, cependant à un niveau réduit.

DÉPLACEMENT À MAÉVO (2^{ème} domicile)

Du soutien sera apporté

Si vous choisissez de déménager à Maévo avant le 30 juillet, vous bénéficierez du soutien en termes de transport, d'accès à des terres, d'abris et de matériaux de construction, de denrées alimentaires et d'eau jusqu'au 31 décembre 2018.

Le gouvernement fournira des moyens de transport

Le gouvernement assurera le transport qui emmènera votre famille, vos affaires et vous-même à votre 2^{ème} domicile à Maévo.

Vous avez droit à votre terre à Ambaé

Vous aurez l'occasion d'avoir un 2^{ème} domicile à Maévo et en même temps avoir droit à vos terres à Ambaé. Toutefois, le voyage entre les deux îles et l'entretien de vos terres sera à vos dépens.

Votre second domicile à Maévo

Vous aurez un droit d'accès à des terres à Maévo.

Les services accroîtront

Les services tels que les cliniques et écoles seront limités à votre arrivée à Maévo, mais le gouvernement investira afin d'accroître ses services à l'avenir.

RELOCALISATION À MAÉVO

Que se passera-t-il prochainement ?



Les groupes d'intervention en cas d'urgence activés

Les groupes d'intervention de Vanuatu travaillent ensemble avec le BNGC sur les planifications afin d'aider les personnes à déménager et s'installer en toute sécurité.

Spécialistes consultés

Les spécialistes en aménagement de territoires, abris, eau, santé, éducation et agriculture aident à apporter des informations aux plans de déménagement.



Communautés consultées

Les représentants des groupes consultent les autorités et membres communautaires afin d'identifier ce qu'ils veulent faire. Cela peut inclure des forums ou interviews dans votre communauté — assurez-vous que votre voix soit entendue.



Options identifiées

Des négociations pour des terrains de réinstallation sont en cours.



Plans finalisés

À l'aide des informations obtenues des spécialistes et communautés, des plans de déménagement seront préparés et finalisés.



Début du déménagement

Les habitants d'Ambaé qui veulent établir un second domicile à Maévo auront accès à des terres. Ils iront à Maévo, auront droit à un abri ou une maison et des outils agricoles, un accès à l'eau, et seront en mesure de construire leur maison. **Les personnes qui vivent actuellement dans des centres d'évacuation seront les premières à déménager.**

La relocalisation est prévue du 1^{er} juin au 30 juillet.



Réinstallation finalisée

Après la période d'évacuation assistée par le gouvernement, toute personne décidant de déménager le fera avec ses propres moyens.



Ressources redistribuées

Les services qui seront fournis par le gouvernement à Maévo, tels que les centres de soins de santé, les écoles et les routes, seront multipliés afin de satisfaire les besoins des communautés relocalisées.

